

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2021_20

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations de suivi, d'assistance et d'aide à la programmation concernant les bâtiments de ValOrizon situés ZAE de la Confluence à Damazan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017, notamment l'article 2 « Objet du Syndicat » mentionnant «la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et de transition énergétique »,

Vu la délibération n°2016_02/06 en date du 2 juin 2016 décidant d'acquérir un ensemble immobilier à Damazan afin d'y implanter une zone d'activité économie circulaire,

Vu la délibération n° DL2020_10/10 en date du 05 octobre 2020 donnant délégations au Président notamment pour prendre toute décision concernant l'adoption de contrats et conventions nécessaires à l'exercice des compétences de ValOrizon et l'octroi de subventions d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT,

Considérant le dépôt d'un DDAE pour l'écoparc de Damazan le 3 septembre 2020 en vue de l'obtention d'un arrêté préfectoral d'exploitation en juin 2021, et l'engagement de ValOrizon auprès de la DREAL à être l'unique exploitant au titre de l'ICPE,

Considérant que la SEM47 est partenaire de ValOrizon sur l'écoparc depuis l'achat de la friche industrielle,

Considérant que la SEM47 est la SEM d'aménagement du Lot-et-Garonne,

Considérant que ValOrizon n'a ni le temps, ni les moyens humains en interne pour suivre des travaux de type BTP,

Considérant la proposition financière de la SEM47 se basant sur un tarif de 4 200€ HT par mois avec un montant maximum de 33 600€ HT pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations de suivi, d'assistance et d'aide à la programmation pour les bâtiments situés sur l'écoparc,

Le Président,

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir la SEM47, sise 6 Bis Boulevard Scaliger, 47000 Agen pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations de suivi, d'assistance et d'aide à la programmation concernant les bâtiments de ValOrizon situés ZAE de la Confluence à Damazan,
- Article 2 : **PRÉCISE** que la proposition financière sera notifiée au prestataire susvisé.

Fait à Damazan, le 09 avril 2021

Le Président,
Michel MASSET